

L'ajournement

J'aimerais aussi, en terminant mes remarques, monsieur le Président, accentuer le fait que les mesures budgétaires prises dans la conjoncture économique en général nous amèneront à maintenir une économie croissante et à contrôler le déficit. C'est seulement de cette façon que la tâche sera plus facile pour répondre aux besoins de tous les Canadiens. J'aimerais également que les députés et que les Canadiens prennent en considération le contexte global de la situation dans lequel ces propositions ont été formulées. En plus de contrôler le déficit,

nous ferons régner un climat où la confiance et la croissance économique vont de pair. Bref, monsieur le Président, nous faisons l'impossible pour protéger les intérêts de la génération actuelle et des générations futures.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)